

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 16 juin 2026.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 16 juin 2026 à 14 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M ^{me}	Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M.	Claude Brassard	Tadoussac
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Sylvain Dugas	Longue-Rive
M ^{me}	Marilyne Émond	Portneuf-sur-Mer
M ^{me}	Nadine Gagné	Forestville
M.	Luc Gilbert	Les Bergeronnes

Est absente :

M ^{me}	Claire Savard	Colombier
-----------------	---------------	-----------

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et greffier-trésorier adjoint
M ^{me}	Stéphanie Girard	Adjointe de direction
M ^{me}	Élise Guignard, MBA, CPA	Directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l’ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2026;
4. Messages et activités du préfet;
5. Administration générale :
 - 5.1. Attribution du contrat 2026-07 pour des services professionnels pour la réfection de la toiture, l’évaluation et l'installation d'un système d'ancrage;
 - 5.2. Adoption du rapport financier 2025 de la MRC de La Haute-Côte-Nord;
 - 5.3. Adoption du rapport financier 2025 du TNO Lac-au-Brochet;
6. Aménagement du territoire :
 - 6.1. Contrat de service de prise d’appels d’urgence 9-1-1 avec le CAUREQ - autorisation de signature;
 - 6.2. Approbation du Règlement 2026-192 de la Municipalité des Bergeronnes;

- 6.3. Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - adoption de projets;

7. Gestion des matières résiduelles :

- 7.1. Acceptation de la Politique d'achat et de vente de conteneurs usagés;
- 7.2. Octroi du contrat de gré à gré 2026-33 pour l'acquisition d'une camionnette 4 X 4 neuve;
- 7.3. Adoption du Rapport annuel de suivi sur la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'année 2025;
- 7.4. Acceptation finale du contrat 2026-08 pour la collecte des encombrants;

8. Développement socioéconomique :

- 8.1. Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire - désignation d'une représentante au comité de gestion;
- 8.2. Fonds régions et ruralité - Volet 2 (FRR 2) - adoption du rapport annuel d'activité 2026;
- 8.3. Fonds régions et ruralité - Volet 2 (FRR 2) - octroi d'une aide financière;
- 8.4. Politique sur les dons et commandites - acceptation de projets;
- 8.5. Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) - désignation des membres du comité d'analyse;
- 8.6. Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) - adoption d'un projet;
- 8.7. Fonds résilience et rétablissement - adoption de projets;
- 8.8. Contribution financière à La Ruche Côte-Nord - modification à la résolution 2026-02-059;

9. Ressources humaines :

- 9.1. Renouvellement du contrat de travail de la directrice générale;
- 9.2. Embauches :
 - 9.2.1. Embauche d'un journalier;
 - 9.2.2. Embauche d'un superviseur aux opérations;

10. Représentation au sein de différents comités et/ou organismes :

- 10.1. CAUMEQ - Comité de gestion incendie;

11. Correspondance;

12. Gestion financière :

- 12.1. Adoption du rapport des déboursés;
- 12.2. Dépôt de l'état des produits et charges au 31 mai 2026;

13. Affaires nouvelles :

14. Période de questions;

15. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

Madame Micheline Anctil, préfet, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2026-06-180

Adoption de l'ordre du jour

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Claude Brassard, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté;

QUE le point « 13. Affaires nouvelles » soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2026-06-181

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2026

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nadine Gagné, et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2026, tel que transmis préalablement à tous les membres du conseil;

QUE tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

Messages et activités du préfet

Madame Anctil fait rapport des dossiers, rencontres, congrès, tables de travail et activités auxquels elle a participé au cours des dernières semaines.

RÉSOLUTION 2026-06-182

Attribution du contrat 2026-07 pour des services professionnels pour la réfection de la toiture, l'évaluation et l'installation d'un système d'ancrage

CONSIDÉRANT QUE le centre administratif de la MRC a été construit en 2003;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire procéder, à l'automne 2026, à la réfection de la toiture de son centre administratif;

CONSIDÉRANT QUE pour se conformer à la réglementation en matière de santé et sécurité du travail, la MRC souhaite également procéder à l'installation d'un système d'ancrage permettant aux travailleurs d'accéder de façon sécuritaire aux équipements de ventilation, de climatisation et de chauffage situés sur le toit;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessitent l'implication de services professionnels en architecture et en ingénierie (structure);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Sylvain Dugas, et unanimement résolu :

QUE le conseil attribue à Gémel inc. le contrat de services professionnels 2026-07 pour la réfection de la toiture, ainsi que pour l'évaluation et l'installation d'un système d'ancrage, conformément à son offre de service du 10 février 2026, au montant maximal de 53 900 \$ plus les taxes, le coût du contrat étant établi selon les travaux réellement exécutés et les prix/taux prévus à cette offre;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Élise Guignard, à signer pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2026-06-183

***Adoption du rapport financier 2025 de la
MRC de La Haute-Côte-Nord***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte le rapport financier de la MRC pour l'année 2025, tel que vérifié et établi par la société de comptables professionnels agréés, Mallette S.E.N.C.R.L., et présenté par Madame Sandra Jourdain, responsable de dossier.

RÉSOLUTION 2026-06-184

Adoption du rapport financier 2025 du TNO Lac-au-Brochet

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Luc Gilbert, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte le rapport financier pour le Territoire non organisé (TNO) Lac-au-Brochet pour l'année 2025, tel que vérifié et établi par la société de comptables professionnels agréés, Mallette S.E.N.C.R.L., et présenté par Madame Sandra Jourdain, responsable de dossier.

RÉSOLUTION 2026-06-185

***Contrat de service de prise d'appels d'urgence 9-1-1
avec le CAUREQ – autorisation de signature***

ATTENDU QUE le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) offre un service de centre d'urgence 9-1-1 (CU 9-1-1);

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a la responsabilité de s'assurer que son territoire est desservi par un centre d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE la MRC souhaite confier au CAUREQ la gestion et l'exploitation du centre d'urgence 9-1-1 pour son territoire;

ATTENDU QU'un contrat a été convenu entre les parties établissant les modalités de prestation du service;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marilyne Émond, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC approuve le contrat à intervenir entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) concernant la fourniture d'un service de prise d'appel d'urgence 9-1-1;

QUE ce contrat soit conclu pour la durée conforme aux modalités prévues;

QUE le préfet suppléant et la direction générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC, ledit contrat ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la MRC s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de ce contrat;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au CAUREQ et jointe au contrat à titre d'annexe.

RÉSOLUTION 2026-06-186

Approbation du Règlement 2026-192 de la Municipalité des Bergeronnes

ATTENDU QUE la Municipalité des Bergeronnes a adopté le Règlement 2026-192 modifiant son *Règlement de zonage n° 2010-050* et ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Claude Brassard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve *le Règlement 2026-192* tel qu'adopté par le conseil de la Municipalité des Bergeronnes lors d'une séance ordinaire tenue le 13 avril 2026;

QUE le conseil autorise la greffière-trésorière de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 2026-06-187

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – adoption de projets

ATTENDU l'entente de financement conclue avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) concernant le *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF) pour 2024-2027;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a mandaté le comité multiressource pour agir à titre de comité de sélection dans le cadre de l'application de ce programme (résolution 2026-04-126);

ATTENDU QUE les mandats du comité consistent à procéder à l'analyse des projets reçus à la suite d'un appel de candidatures, à les prioriser ainsi qu'à établir le montant de l'aide financière qui leur sera octroyée selon l'enveloppe réservée à la MRC;

ATTENDU QUE douze projets ont été soumis au comité multiressource pour analyse et que celui-ci recommande la mise en œuvre de dix d'entre eux pour un montant total de 279 275 \$;

ATTENDU QUE le budget accordé à la MRC pour la saison 2026-2027 est de 266 000 \$;

ATTENDU QUE le montant total des projets recommandés excède l'enveloppe budgétaire accordée à la MRC, créant ainsi un manque à gagner de 13 275 \$;

ATTENDU QUE l'entente de financement du *Programme d'aménagement durable des forêts* prend fin le 31 mars 2027 et que la totalité des fonds doit être engagée;

ATTENDU QUE la MRC souhaite affecter une somme maximale de 100 000 \$ provenant du fonds de la *Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le TNO* afin de combler ce manque à gagner et soutenir, au besoin, la réalisation des projets recommandés;

ATTENDU QUE les recommandations du comité doivent être entérinées par le conseil de la MRC;
EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord entérine la recommandation effectuée par le comité multiresource dans le cadre du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF) pour l'exercice 2026-2027, soit la mise en œuvre des dix projets suivants, totalisant une aide financière de 279 275 \$:

Numéro de projet	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
097-950-2601	Zec Nordique	Reconstruction de la surface de roulement du pont de la rivière Escoumins (H097-039)	29 287,50 \$
097-950-2602	Comité du chemin rivière Portneuf	Stabilisation et enrochement le long de la rivière Portneuf au 40 km	41 501,25 \$
097-950-2603	Club Quad Haute-Côte-Nord	Réfection du chemin multiusage secteur du rang 7 - Colombier	10 147,50 \$
097-950-2604	Association Bouleau	Amélioration du chemin multiusage secteur La Bouleau	44 662,50 \$
097-950-2605	Zec Labrieville	Débroussaillage et décapage et creuser fossés	57 450,00 \$
097-950-2607	Zec Nordique	Réfection du chemin multiusage du 11 km au 21 km	17 625,00 \$
097-950-2609	Zec Chauvin	Réparation du chemin Périgny	24 307,50 \$
097-950-2610	Municipalité de Longue-Rive	Rechargement et mise en forme chemin Lac des Cèdres	15 275,25 \$
097-950-2611	Zec Forestville	Amélioration du réseau routier dans la ZEC Forestville (secteur Lac Maxime)	33 768,00 \$
097-950-2612	Pourvoirie Chenail du Nord	Réfection du chemin multiusage suite aux pluies de l'automne 2025	5 250,00 \$
TOTAL			279 275,00 \$

QUE le conseil affecte une somme maximale de 100 000 \$ provenant du fonds de la *Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le TNO* afin de combler le manque à gagner constaté de 13 275 \$ et soutenir, au besoin, la réalisation des projets recommandés;

QUE le conseil autorise la direction générale de la MRC à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs aux ententes de financement, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celles-ci ou l'une de leurs modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuve toute modification apportée aux ententes, comme susdit.

RÉSOLUTION 2026-06-188

***Acceptation de la Politique d'achat
et de vente de conteneurs usagés***

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord souhaite promouvoir le réemploi des bacs et conteneurs usagés afin de valoriser les ressources existantes et de limiter l'achat de contenants neufs;

ATTENDU QUE la politique vise à encadrer l'achat, la vente, la récupération, la livraison et la réparation de certains bacs et conteneurs usagés destinés aux industries, commerces et institutions;

ATTENDU QUE cette politique permettra d'assurer une gestion uniforme, équitable et transparente des demandes relatives aux bacs et conteneurs usagés; EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Sylvain Dugas, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte la *Politique d'achat et de vente de bacs et conteneurs usagés*, telle que présentée.

RÉSOLUTION 2026-06-189

Octroi du contrat de gré à gré 2026-33 pour l'acquisition d'une camionnette 4 X 4 neuve

ATTENDU QUE, par la résolution n° 2026-05-158, la direction générale a été mandatée pour procéder à l'acquisition de gré à gré d'une camionnette 4 x 4 neuve;

ATTENDU QU'une demande de prix a été effectuée auprès de Desmeules Automobiles inc., entreprise située sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

ATTENDU QUE Desmeules Automobiles inc. a soumis une proposition au montant de 63 922,50 \$, taxes en sus, soit 73 494,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une camionnette 4 x 4 neuve répondant aux besoins de la MRC;

ATTENDU QUE la proposition reçue est jugée conforme aux besoins de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Luc Gilbert, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie à Desmeules Automobiles inc. le contrat de gré à gré 2026-33 pour l'acquisition d'une camionnette 4 x 4 neuve, au montant de 73 494,89 \$, taxes incluses, selon la proposition reçue du 2 juin 2026;

QUE cette dépense soit financée à même le budget de fonctionnement du territoire non organisé (TNO) Lac-au-Brochet;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Élise Guignard, à signer pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2026-06-190

Adoption du Rapport annuel de suivi sur la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'année 2025

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a adopté, lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2017, le *Règlement n° 138-2017* édictant le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Haute-Côte-Nord 2016-2020;

ATTENDU QUE le PGMR comprend un système de suivi du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application dont, entre autres, le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en œuvre du plan, tel qu'exigé par l'article 53.9.9 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE);

ATTENDU QUE la MRC doit transmettre annuellement, au plus tard le 30 juin, au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) un rapport de suivi sur la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le Rapport de suivi sur la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Côte-Nord 2025;

QUE ce rapport soit transmis au MELCCFP.

RÉSOLUTION 2026-06-191

Acceptation finale du contrat 2026-08 pour la collecte des encombrants

ATTENDU le Contrat 2026-08 intervenu entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et Aurel Harvey & Fils inc. pour la collecte d'encombrants pour le printemps 2026;

ATTENDU QUE l'ensemble des travaux a été effectué à la satisfaction de la MRC;

ATTENDU QUE Aurel Harvey et Fils inc., conformément aux dispositions du cahier des charges, a fourni l'attestation de conformité de fin de contrat émise par la CNESST, ainsi que le formulaire Déclaration de paiement de main-d'œuvre, salaires, fournisseurs et sous-traitants;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Claude Brassard, et unanimement résolu :

QUE le conseil procède à l'acceptation finale du Contrat 2026-08 intervenu entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et Aurel Harvey et Fils inc. pour la collecte d'encombrants pour le printemps 2026.

RÉSOLUTION 2026-06-192

Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire – désignation d'une représentante au comité de gestion

CONSIDÉRANT l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire dans la MRC de La Haute-Côte-Nord 2026-2029 intervenue entre la ministre des Affaires municipales, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, la MRC de La Haute-Côte-Nord et la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale–Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise à renforcer et soutenir les entreprises agricoles locales afin d'accroître leur productivité et l'autonomie alimentaire du territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE les parties à l'entente doivent former un comité de gestion de l'Entente et y désigner un représentant;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion est chargé d'assurer la gouvernance partagée de l'Entente, de veiller à la mise en œuvre du plan d'action convenu entre les parties et d'assurer le suivi des interventions réalisées;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord agit à titre de mandataire de la mise en œuvre de ladite entente;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner un représentant de la MRC de La Haute-

Côte-Nord afin de siéger au comité de gestion de l'Entente;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marilyne Émond, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord désigne Madame Élise Guignard à titre de représentante de la MRC au comité de gestion de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire dans la MRC de La Haute-Côte-Nord 2026-2029.

RÉSOLUTION 2026-06-193

***Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR 2) – adoption
du rapport annuel d'activité 2026***

ATTENDU QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) donne aux MRC le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur leur territoire;

ATTENDU QUE l'Entente relative au Fonds régions et ruralité - Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC intervenue le 31 mars 2020 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC, a pris fin le 31 mars 2025;

ATTENDU QUE l'article 40 de cette entente mentionne que la MRC doit adopter un rapport annuel d'activité pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Sylvain Dugas, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le Rapport annuel d'activité 2026 réalisé dans le cadre du Volet 2 du *Fonds régions et ruralité*.

RÉSOLUTION 2026-06-194

***Fonds régions et ruralité – Volet 2 (FRR2) – octroi
d'une aide financière***

CONSIDÉRANT QUE la transition vers les véhicules électriques entraîne de nouveaux besoins en matière de formation et de compétences dans le secteur de la mécanique automobile;

CONSIDÉRANT QUE les garages indépendants de la Haute-Côte-Nord jouent un rôle essentiel dans le maintien de services de proximité sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'aide au développement des collectivités de la Haute-Côte-Nord (SADC HCN) porte un projet de formation spécialisée en mécanique de véhicules électriques destiné aux garages du territoire;

CONSIDÉRANT que le coût total du projet est estimé à 18 144 \$ et que la contribution demandée à la MRC est de 3 024 \$;

CONSIDÉRANT que le projet est admissible au *Fonds régions et ruralité - Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC*, et qu'il contribue aux priorités d'intervention 1 - Développement économique et 6 - Vitalisation du territoire, qualité de vie et services de proximité du cadre d'intervention de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorise le maintien et le rehaussement des compétences de la main-d'œuvre locale, la pérennité des services de proximité ainsi que la transition énergétique;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Claude Brassard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accorde à la Société d’aide au développement des collectivités de la Haute-Côte-Nord une aide financière de 3 024 \$, provenant de l’enveloppe du *Fonds régions et ruralité - Volet 2*, pour la réalisation du projet de formation en mécanique de véhicules électriques destiné aux garages de la Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2026-06-195

Politique sur les dons et commandites – acceptation de projets

CONSIDÉRANT l’adoption de la politique sur les dons et commandites le 20 janvier 2015 (résolution 2015-01-020);

CONSIDÉRANT QUE le premier appel de projets pour 2026 a pris fin le 1^{er} juin 2026 et que toutes les demandes reçues ont été analysées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil dispose d’un budget de 10 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nadine Gagné, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord entérine la priorisation ci-dessous, pour la première partie de l’année 2026, dans le cadre de la *Politique sur les dons et commandites*, laquelle se définit comme suit :

N° dossier	Organisme	Titre du projet	Montant
2026-122	Centraide Côte-Nord	Campagne Centraide 26-27	2 500 \$
2026-123	Association forestière Côte-Nord	Éducation forestière	1 000 \$
2026-125	Club Lion de Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer et Forestville	Tournoi de golf	500 \$
2026-27	Festival de la Chanson de Tadoussac	42 ^e édition du Festival de la Chanson de Tadoussac	1 000 \$
2026-129	Les Chevaliers de Colomb du conseil de les Escoumins 7205	Campagne de financement pour aide à la population	500 \$
2026-131	Municipalité de Sacré-Coeur/ Comité bénévole	Gymkhana de Sacré-Coeur 2026	1 000 \$
2026-132	Festival du Fjord	L'Arbre du village - Conte intergénérationnel	1 000 \$
2026-139	L'Odyssée artistique	20 ^e anniversaire Festival intime de musique classique	1 000 \$
2026-142	Les Services Aquatiques Haute-Côte-Nord	Traversée du lac Gobeil	1 000 \$
2026-144	Municipalité des Bergeronnes	Rendez-vous des aviateurs 2026 - À la conquête du ciel	500 \$
Total :			10 000 \$

QUE s’il y a changement au niveau de son projet, l’organisme doit en informer préalablement la MRC en vue d’une autorisation;

QUE l’organisme qui annule son évènement devra rembourser le montant reçu par la MRC.

RÉSOLUTION 2026-06-196

Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) – Mesure de l'Alliance pour la solidarité – désignation des membres du comité d'analyse

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la composition du comité d'analyse des projets déposés dans le cadre de la Mesure de l'Alliance pour la solidarité - Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Luc Gilbert, et unanimement résolu :

QUE le conseil désigne les personnes mentionnées ci-dessous pour composer le comité d'analyse pour le FQIS, en conformité avec la Politique du même fonds adoptée par la MRC, soit :

- Madame Micheline Anctil, préfète de la MRC de La Haute-Côte-Nord;
- Madame Élise Guignard, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Haute-Côte-Nord, ou, en son absence, Monsieur Simon Godin-Bilodeau, directeur du Service de développement socioéconomique;
- Madame Josée Mailloux, directrice de Centraide Haute-Côte-Nord–Manicouagan;
- Madame Anne-Florence Dupuis, agente de prévention, de programmation et de recherche sur les inégalités sociales au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;
- Madame Line Sirois, représentante du milieu communautaire régional, Action-Chômage;
- Madame Claire Gagné, citoyenne observatrice.

QUE cette résolution abroge la résolution 2023-04-125.

RÉSOLUTION 2026-06-197

Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) – adoption d'un projet

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse emploi a déposé un projet dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les critères d'admissibilité de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE le comité a analysé le projet et qu'il recommande l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Claude Brassard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité d'analyse, accepte d'accorder une aide financière au projet ci-dessous :

N° dossier	Organisme	Titre du projet	Montant
2026-134	Carrefour jeunesse emploi	Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif jeunesse Haute-Côte-Nord	5 849 \$
Total :			5 849 \$

QU'il autorise la directrice générale et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2026-06-198

Fonds résilience et rétablissement – adoption de projets

CONSIDÉRANT QUE des organismes ont déposé des projets dans le cadre du *Fonds résilience et rétablissement*;

CONSIDÉRANT QUE les projets déposés rencontrent les critères d'admissibilité du fonds et que les organismes ont rempli toutes les conditions requises;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service de développement socioéconomique et la conseillère en développement culturel ont analysé les projets et qu'ils sont favorables à l'octroi d'une aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Sylvain Dugas, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte d'accorder une aide financière aux projets suivants :

N° dossier	Organisme	Titre du projet	Partenaire	Montant
2026-FRR-17	Explos-Nature	Les requins : découvertes fascinantes	Du Fleuve inc.	1 000 \$
2026-FRR-18	Municipalité Les Escoumins	La Saint-Jean au cœur de la communauté	Comité action jeunesse des Escoumins	1 225 \$
Total :				2 225 \$

RÉSOLUTION 2026-06-199

**Contribution financière à La Ruche Côte-Nord –
modification à la résolution 2026-02-059**

CONSIDÉRANT QUE La Ruche Côte-Nord joue un rôle important dans le soutien au développement entrepreneurial et social sur l'ensemble du territoire nord-côtier;

CONSIDÉRANT QUE La Ruche Côte-Nord a besoin d'un soutien financier des MRC afin de soutenir sa transition vers l'autonomie, de garantir son implantation durable sur la Côte-Nord et de poursuivre les retombées positives générées pour les communautés;

CONSIDÉRANT QUE La Ruche Côte-Nord sollicite l'appui des MRC de la Côte-Nord pour un soutien financier collectif de 20 000 \$ par année pour trois ans, soit pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2029;

CONSIDÉRANT QUE la contribution annuelle de la MRC de La Haute-Côte-Nord représente 3 700 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette participation financière permettra à La Ruche Côte-Nord de maintenir et de développer une offre de services essentielle au dynamisme économique, social et communautaire du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a adopté, en février 2026, la résolution 2026-02-059 confirmant son engagement à verser une contribution annuelle de 3 700 \$ à La Ruche Côte-Nord, pour une période de trois ans;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ladite résolution afin de préciser la provenance des sommes affectées à cette contribution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord confirme son engagement à verser à La Ruche Côte-Nord une contribution annuelle de 3 700 \$, représentant 18,5 % du soutien financier collectif demandé aux MRC de la Côte-Nord, et ce, pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2029;

QUE cette contribution annuelle soit financée à même le Volet 2 du *Fonds régions et ruralité*;

QUE la présente résolution modifie la résolution 2026-02-059.

RÉSOLUTION 2026-06-200

Renouvellement du contrat de travail de la directrice générale

ATTENDU QUE le contrat de travail de Madame Élise Guignard, directrice générale et greffière-trésorière, est arrivé à échéance le 5 mars 2026;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord souhaite renouveler le contrat de travail de Madame Guignard;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Luc Gilbert, et unanimement résolu :

QUE le conseil renouvelle le contrat de travail de Madame Élise Guignard à titre de directrice générale et greffière-trésorière pour une durée de trois (3) ans, et ce, à compter du 6 mars 2026;

QUE les conditions de renouvellement soient celles prévues au contrat de travail approuvé par le conseil;

QU'il mandate Madame Micheline Anctil, préfet, à signer le contrat de travail confirmant les conditions salariales et normatives liées au renouvellement du contrat de Madame Guignard;

QUE la présente résolution prenne effet rétroactivement au 6 mars 2026.

RÉSOLUTION 2026-06-201

Embauche d'un journalier

CONSIDÉRANT QUE la MRC a publié une offre d'emploi afin de pourvoir le poste de journalier(ère) au Service de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé aux entrevues;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Claude Brassard, et unanimement résolu :

QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection, entérine l'embauche de l'employé n° 110 au poste de journalier au Service de la gestion des matières résiduelles, et que son embauche à ce poste soit effective à compter du 6 juin 2026;

QUE les conditions d'embauche de l'employé soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2026-06-202

Embauche d'un superviseur aux opérations

CONSIDÉRANT QUE la MRC a publié une offre d'emploi afin de pourvoir le poste de superviseur(e) aux opérations au Service de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé aux entrevues;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marilyne Émond, et unanimement résolu :

QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection, entérine l'embauche de l'employé n° 111 au poste de superviseur aux opérations au Service de la gestion des matières résiduelles, et que son embauche à ce poste soit effective à compter du 6 juillet 2026;

QUE les conditions d'embauche de l'employé soient celles édictées dans la *Politique de conditions de travail des employés cadres*.

RÉSOLUTION 2026-06-203

CAUMEQ – Comité de gestion incendie

CONSIDÉRANT la formation par le CAUMEQ d'un Comité de gestion incendie;

CONSIDÉRANT QUE ce comité est composé d'un représentant par MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Luc Gilbert, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord désigne M. Martin Bouchard, directeur du Service de protection des incendies de Forestville, pour le représenter au Comité de gestion incendie du CAUMEQ, ainsi que M. Robin Lepage, directeur du Service des incendies de Tadoussac, à titre de substitut;

QUE cette résolution abroge la résolution 2024-05-196.

RÉSOLUTION 2026-06-204

Adoption du rapport des déboursés

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la Direction générale (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du Règlement 150-2019 et ses amendements en vigueur);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des documents remis par la Direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Sylvain Dugas, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve :

- la liste des déboursés du 1^{er} au 31 mai 2026 au montant de 709 367,60 \$;
- le journal des salaires du 8 mai 2026 au montant de 62 201,07 \$;
- le journal des salaires du 22 mai 2026 au montant de 60 871,90 \$;
- le journal des salaires des élus pour le mois de mai 2026 au montant de 9 598,64 \$;

le tout totalisant une somme de 842 039,21 \$.

Dépôt de l'état des produits et charges au 31 mai 2026

L'état des produits et charges au 31 mai 2026 est déposé aux membres du conseil.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Élise Guignard, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 16 juin 2026.

Élise Guignard, MBA, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 14 h 41.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet

Élise Guignard, MBA, CPA
Directrice générale et greffière-
trésorière